Institut national supérieur du professorat et de l'éducation
Académie de Lille
Hauts-de-France

Université de Lille

Master MEEF Mention Premier degré
Année universitaire 2026/2027

Cadrage pédagogique des écrits réflexifs S1-S2-S3

Rappel (extrait du guide des études) : « Réalisation d'un dossier individuel de 4 à 8 pages (hors annexes) commun à l'ensemble des EC évalués, à rendre à une date fixée au calendrier général commune à tous les étudiants ».

Cadrage général des écrits réflexifs du S1 au S3

Les écrits réflexifs des semestres 1, 2 et 3 prennent appui sur le portfolio et rassemble une collection de documents et/ou extraits de textes de portée théorique, institutionnelle et professionnelle, pour nourrir une réflexion mobilisant de manière progressivement plus complexe et en articulation avec la démarche portfolio :

- des compétences relatives à la sélection, à l'analyse et au réinvestissement des différentes catégories de documents et/ou extraits de textes ;

- des connaissances et des appuis théoriques relevant des éléments de formation puisés dans les différents EC/UE concernés ;

- des connaissances institutionnelles et pédagogiques, ainsi que des compétences méthodologiques, transférables à l'épreuve orale d'entretien du CRPE.

Pour développer cette réflexion, l'étudiant s'appuie sur son portfolio, ou selon les semestres, sur la liste d'entrées thématiques et un corpus proposés par l'équipe enseignante OU sélectionne une thématique et des pièces de corpus de son propre choix.
Cette réflexion mobilise dans toute la mesure du possible les expériences vécues, notamment en stage, et leur appropriation dans le cadre du portfolio, pour appuyer et éclairer son propos et sa démonstration.
Cette réflexion mobilise autant que possible et ce, dès le S1, les expériences formatives vécues, notamment en stage, et leur appropriation pour appuyer et éclairer son propos et sa démonstration.

Le dossier rédigé par l'étudiant mobilise les éléments de formation des UE/EC évalués, selon les semestres, en élaborant et développant une réflexion :

- Articulant autant que possible les éclairages théoriques et les appuis institutionnels ou professionnels liés aux éléments de formation des différents EC mobilisés ;

- Mettant en relation les implications le cas échéant disciplinaires, didactiques, pédagogiques et/ou éducatives des textes, documents et/ou situations pris pour objet d'analyse ;

- Identifiant les acquisitions des élèves (connaissances, capacités, attitudes) en lien avec le cycle d'enseignement concerné, les contextes spécifiques d'école, de classe, d'interactions et les besoins considérés ;

- Débouchant sur des observations, un positionnement, des suggestions de mise en œuvre et/ou des éléments de débat professionnels concrets.

Le corpus (c'est-à-dire les documents proposés ou mobilisés) :

Selon le semestre concerné (voir la page spécifique de chaque semestre), il est constitué de **2 à 6 pièces**, pour un total maximum indicatif de **10 pages**.

Le corpus proposé **aux/par** les étudiants de chaque site de formation comprend a minima et selon les semestres :

- un extrait de texte de portée théorique et/ou scientifique (portant sur les questions travaillées dans les EC évalués),

- un extrait de document ou texte de portée institutionnelle (sur les compétences professionnelles, éléments de réglementation, de politique éducative, etc., relatifs à la thématique ciblée),

- et, **pour les semestres 2 et 3**, un document de portée professionnelle, en lien avec les expériences de stage, les niveaux de cycles, les contextes d'écoles et/ou les profils d'élèves : préparation, supports de programmation et progression, descriptif de situation, outil d'équipe d'école ou de circonscription, extrait de Guide du maître, étude de cas (relevant là encore de la thématique ciblée), éléments de projet, bilan d'action, etc.

Il est décisif que le corpus de textes et documents proposé/retenu soit réellement propice à l'articulation de la thématique privilégiée et des contenus de formation des différents EC.
Les documents ou extraits de textes mobilisés au titre de ce corpus, doivent en ce sens et dans tous les cas être situés dans leur intérêt théorique, institutionnel et/ou professionnel au regard des questions soulevées par la thématique et les UE/EC impliqués.

UE et EC évalués

A chaque semestre, il sera attendu de l'étudiant qu'il articule et crée du lien entre les différents EC, selon la thématique (choisie parmi celles proposées par les formateurs au S1 ou déterminée par lui-même aux S2 et S3.

UE et EC évalués :

<table>
<tr><th></th><th>UE évaluées à chaque semestre</th><th>UE évaluée à chaque semestre</th></tr>
<tr><td>S1</td><td>- UE A1 (A1-1 : finalités, principes, valeurs du service public d'éducation / A1-2 : histoire de l'enseignement),
- UE B1 (Institution, déontologie, éthique)</td><td rowspan="3">- UE C1 (efficacité de l'enseignement et réflexivité)</td></tr>
<tr><td>S2</td><td>- UE A5 (A5-1 : mettre en relation les exigences scolaires, l'activité enseignante et les acquisitions des élèves : sociologie des difficultés et des ressources scolaires / OU A5-2 : développement de l'enfant et apprentissages)

ET

- UE B5 (B5-1 : approches pédagogiques : planifier, expliciter, différencier et réguler les apprentissages,
OU
B5-2 : vie de l'école et participation à un collectif de travail, relations aux parents /
OU
B5-4 : développement du jeune enfant et premiers apprentissages)</td></tr>
<tr><td>S3</td><td>- UE B5 (B5-2 : vie de l'école et participation à un collectif, relation aux parents / B5-3 : autorité éducative et gestion de classe)</td></tr>
</table>

Organisation des corrections :

- **S1** : un correcteur au titre des UE A1, B1 et C1 (le correcteur sera intervenu en formation au sein de l'une ou plusieurs de ces UE) ;
- **S2** : un correcteur corrigeant au titre de l'UE A5, et au titre des UE B5 et C1 (le correcteur sera intervenu en formation au sein de l'une ou plusieurs de ces UE) ;
- **S3** : un correcteur au titre des UE B5 et C1 (le correcteur sera intervenu en formation au sein de l'une ou plusieurs de ces UE).

Remarque : Le correcteur valide « en bloc » chacune des UE (ou l'UE) dont ils ont la charge en indiquant le niveau de compétence atteint (A construire, A consolider, Acquis, Dépassé) au regard des indicateurs rappelés (ci-après) dans le cadrage de chaque épreuve et semestre.

Cas particulier des étudiants ayant déjà validé une partie des UE associées aux différentes épreuves : cahier des charges identique mais en mobilisant prioritairement les éléments de formation et répondant plus particulièrement aux indicateurs de compétences propres aux UE restant à valider (cf. plus bas les indicateurs de compétences pour chaque UE et épreuve).

Si l'étudiant passe, par exemple, l'épreuve du S2 en ayant déjà validé l'UE A5 et à des fins de validation des UE B5 et UE C1, il se conforme aux consignes de l'épreuve en insistant sur la manière dont :

- Il envisage ou identifie des enseignements adaptés à la diversité des contextes éducatifs et des élèves.
- Prend en compte pour ce faire les éléments de formation relatifs aux approches pédagogiques, à la vie de l'école et/ou au développement du jeune enfant. Indicateurs/Bloc B (UE B5).
- Et intègre une posture et identifie des pratiques progressivement plus réflexives et efficaces en lien avec les expériences de stage du S1 et du S2. Indicateurs/Bloc C (UE C1).

Spécificités et orientations du semestre 3

Dossier individuel réflexif de 6 à 8 pages (annexes non comprises) conjoint aux :

- EC B.5.2 (vie de l'école et participation à un collectif, relation aux parents),

- EC B.5.3 (autorité éducative et gestion de classe) et

- EC C1 (efficacité de l'enseignement et réflexivité).

- Session 1 : Dossier déposé dans sa version numérique au format PDF sur le Moodle Examens d'U-Lille.

- Session 2 : Dossier amélioré selon les recommandations des correcteurs, déposé dans les mêmes conditions et format qu'en session 1.

* NB : les étudiants qui n'ont pas déposé de dossier à la session 1 ne peuvent par définition bénéficier des recommandations préalables des correcteurs et se reportent donc au cahier des charges de la session 1.

Ce dossier s'attache à décrire une ou plusieurs situations professionnelles interrogeant l'évolution de la posture professionnelle de l'étudiant et étayant une réflexion sur :

- les enjeux et les effets éducatifs du travail en équipe et/ou en partenariat, pouvant impliquer les parents (EC B5-2);
- l'exercice de l'autorité éducative et les pratiques de gestion de classe (EC B5-3).

Ces situations devront mettre en évidence la dynamique de développement professionnel de l'étudiant dans le cadre de la démarche portfolio.

Les problématiques soulevées s'inscriront alors par définition dans le cadre des priorités fixées par l'équipe pédagogique à laquelle est intégré l'étudiant (au regard de contextes spécifiques d'écoles et/ou d'une insertion dans des environnements sociaux et institutionnels particuliers).

Selon les conditions de stage de l'étudiant, les situations professionnelles présentées peuvent toutefois :

- avoir été conçues et menées par l'étudiant ;
- avoir été conçues et pensées dans le prolongement d'une observation en stage ;
- avoir été conçues/reconstituées à l'aide d'un corpus (manuel, documents d'accompagnement, outils de circonscriptions …) en lien avec le.s contexte.s de stage.

L'analyse pourra s'appuyer sur les éléments suivants :

1. **Définition et contextualisation de l'expérience**.

- préciser dans quelles circonstances et sous quelles formes (difficultés, réussites, opportunités, surprises, etc.) se sont présentées les observations qui ont retenu l'attention de l'étudiant. En quoi et de quoi sont-elles réellement significatives ?

- préciser la **nature, les enjeux et les dimensions de l'expérience vécue/rapportée** : les observations peuvent être apparues de manière récurrente ou ponctuelle ; trouver leur place dans le cadre même de la classe ou à l'occasion de temps éducatifs hors-classe; concerner des aspects spécifiques des programmes ou s'inscrire dans des visées plus transversales ; éclairer l'articulation

des rôles et missions des différents acteurs du processus éducatif ou encore relever d'une combinaison de facteurs…

Si ces propositions ménagent en pratique une grande marge de choix, il est toutefois impératif que l'analyse des expériences ainsi constituées comprenne, d'une manière ou d'une autre, une **réflexion sur l'impact de l'activité de l'enseignant** et du **cadre de travail qu'il contribue à instaure**r, sur les **apprentissages réalisés** (ou non) par les élèves.

2. Ressources mobilisées et options dégagées.

- Quelles ont été les premières réactions et hypothèses spontanées ?
- Quelles ressources intellectuelles, humaines, technologiques... ont été sollicitées pour donner du sens aux situations rapportées ?
- Quels types de problèmes et/ou facteurs de réussite ont pu être identifiés, distingués ou, au contraire, conjugués ?
- Quels liens avec les pistes d'action qui ont émergé ?

3. Réponses apportées et appréciation de leurs premiers effets.

- **Modalités de la stratégie** (didactique, pédagogique et/ou plus généralement éducative) déployée pour **dépasser les obstacles** ou tirer parti des leviers d'action repérés : quels **indices** et **indicateurs** pertinents pour apprécier les **effets observables** ? A quel(s) niveau(x) ?

4. Bilan/analyse rétrospective.

- Quel regard rétrospectif peut-être porté sur le déroulé des événements et la succession des décisions adoptées ?
- Quelles premières observations sur l'effet des solutions mises en œuvre ?

5. Conclusion générale : bilan réflexif et perspectives

La dernière partie du dossier prendra la forme d'un bilan réflexif relatif au **parcours de construction de compétences professionnelles** engagé **par l'étudiant**.
Cela implique de mettre ce parcours en regard du **référentiel des compétences professionnelles des métiers du professorat et de l'éducation** publié au Bulletin Officiel du 25 juillet 2013 en explorant notamment les questions suivantes.

- Quelles compétences professionnelles ont plus particulièrement été mises en jeu au travers des expériences rencontrées ?
- Quelles évolutions professionnelles ces expériences ont-elles permis d'initier ? Des liens peuvent-ils être établis entre les différents registres de compétences sollicités ?
- Quelles nouvelles perspectives de formation cela ouvre-t-il ?
- En quoi celles-ci sont-elles susceptibles de s'inscrire dans un continuum de formation articulé au cursus universitaire initial ?

L'étudiant est invité à prendre **appui sur ses expériences de stage**, en y intégrant les écrits faisant suite à une **observation en classe** (co)rédigés par le tuteur terrain et/ou (le cas échéant) le tuteur INSPE, et à mobiliser des éléments de son **portfolio**, à des fins d'exemplification et de justification des éléments d'**analyse réflexive** proposés.

Ce sont toutefois bien des **éléments d'analyse** présentés sous forme **rédigée et problématisée** qui sont attendus, et non un simple répertoire d'items associés au référentiel de compétences.

Indicateurs liés aux compétences évaluées

Dans son écrit, l'étudiant démontre qu'il :

Indicateurs/Bloc B (UEB5)

- Sélectionne et décrit des éléments de posture pédagogique et des modalités de conduite de classe et/ou de travail en équipe/partenariat adaptés à la diversité des contextes éducatifs et des élèves, en mène l'analyse rétrospective et en conçoit des prolongements.

- Mobilise pour ce faire les éléments de formation relatifs à la vie de l'école, à la participation à un collectif de travail, la relation aux parents, et/ou à l'exercice de l'autorité éducative et de la gestion de classe.

Indicateur/Bloc C (UEC1)

- Est capable d'adopter une posture et des pratiques réflexives et efficaces référées aux expériences de stage du S1 au S3(UEC1), en lien avec la démarche portfolio.